

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 AVRIL 2021**

Selon l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 4 Novembre 2020, (applicable à compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n°2020-1527 du 14 Octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L.3131-14 du Code de la Santé Publique), «le Maire (...) peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité (...) »

L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 Octobre 2020 autorise les sorties pendant le couvre-feu à la fois pour les déplacements professionnels et pour ceux qui répondent à une convocation administrative.

Aussi, les élus et les personnes non élues assurant le secrétariat de séance peuvent « se déplacer pour participer à des missions d'intérêt général munis d'une attestation et assister aux séances des organes délibérants au-delà de 20 heures ».

L'an deux mil vingt et un, le quinze Avril, à 19 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vorey Sur Arzon, se sont réunis, sur convocation des élus en date du neuf Avril deux mille vingt et un, en session ordinaire dans la salle polyvalente Philibert BESSON, sous la Présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s : Cécile GALLIEN, Gilles DODET, Chantal MEURICE, Didier SABY, Martine MANSUY, Reynald CORDIER, Edith DELABRE, Jannick COLIBERT, Mikaël GRAND, Maxime CONDON, Grégory NOËL, Gilles COLLANGE, et Daniel POMMIER.

Représenté(e)s :

Mélodie ODOUL a donné pouvoir à Jannick COLIBERT
Marielle HILAIRE a donné pouvoir à Daniel POMMIER

Membres : - exercice : **15**
- présents : **13**
- représentés : **2**
- absents/excusés : **0**

Secrétaire de séance : Madame Martine MANSUY

.....
Madame La Maire remercie les élus de leur présence et ouvre la séance par une minute de silence en mémoire de Michel ALLIBERT, ancien élu durant de nombreuses années et pompier qui a œuvré aussi pour les pompiers retraités.

Quatre jours avant le Conseil Municipal, Madame La Maire a transmis par mail à tous les membres du Conseil municipal les maquettes détaillées des projets du budget général et des budgets annexes de la commune (Comptes de gestion 2020, Comptes Administratifs 2020, Budgets primitifs 2021, ...du budget général et des budgets annexes). Ces mêmes documents sont distribués en format papier en début de séance.

-Approbation des Comptes de gestion 2020 (Budget général et budgets annexes la ZA de la Patte d'Oie, du Pôle de santé, du Village de Vacances, des terrains route de Bellevue) ;
Madame La Maire explique que le Compte de gestion, tout comme le Compte Administratif, fournit des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale. La seule différence réside dans le fait que le compte administratif est établi par la commune, tandis que le compte de gestion est vérifié et élaboré par le trésorier public.

Madame La Maire donne lecture des Comptes de gestion pour le budget général et les budgets annexes, dressés et certifiés exacts par Monsieur Sagnard, percepteur et receveur de

la commune, qui n'appellent aucune observation ou réserve de sa part et de celle des membres du Conseil, et qui les approuvent à l'unanimité.

-Approbation des Comptes Administratifs 2020 (Budget général et budgets annexes la ZA de la Patte d'Oie, du Pôle de santé, du Village de Vacances, des terrains route de Bellevue) ;

- Madame La Maire présente en détail le Compte Administratif du **budget général** pour l'exercice 2020.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **1 190 147.10 €**.

Les recettes de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **1 687 199.59 €**.

Le résultat 2020 de la section de fonctionnement s'élève à **497 052.49 €**.

Les dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à **645 788.77 €**.

Les recettes d'investissement pour 2020 s'élèvent à **988 559.36 €**.

Le résultat 2020 de la section d'investissement s'élève (hors restes à réaliser) à **342 770.59 €**.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à **515 374 €** et les restes à réaliser en recettes à **109 137 €** d'où un résultat d'investissement avec les restes à réaliser de **- 459 387.49 €**.

Madame La Maire remercie tous les agents administratifs dont Cathy Beaud et Philippe Cazin notamment, pour le travail effectué lors des demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports.

- Madame La Maire présente en détail le Compte Administratif du budget **Maison de santé et de services** pour l'exercice 2020.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **18 972.68 €**.

Les recettes de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **30 111.12 €**.

Le résultat 2020 de la section de fonctionnement s'élève à **11 138.44 €**.

Les dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à **9 594.48 €**.

Les recettes d'investissement pour 2020 s'élèvent à **9 115.06 €**.

Le résultat 2020 de la section d'investissement s'élève à **- 479.42 €**.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes. À noter que la Commune a consentie pour la dentiste et la podologue une annulation des deux mois de loyer (en raison de la fermeture des cabinets dus au Covid).

- Madame La Maire présente en détail le Compte Administratif du budget **Village de Vacances** pour l'exercice 2020.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **32 098.62 €**.

Les recettes de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **32 530.00 €**.

Le résultat 2020 de la section de fonctionnement s'élève à **431.38 €**.

Les dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à **8 136.09 €**.

Les recettes d'investissement pour 2020 s'élèvent à **3 273.62 €**.

Le résultat 2020 de la section d'investissement s'élève à **- 4 862.47 €**.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes.

A noter pour cette année, la Commune a consenti l'annulation d'une partie du montant de location d'un montant de **7375 € HT** suite à la période de fermeture administrative de mi-mars à début juin 2020 pour cause de confinement Covid.

- Madame La Maire présente en détail le Compte Administratif du budget **Terrains route de Bellevue** pour l'exercice 2020.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **2 595.85 €**.

Les recettes de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **2 595.85 €**.

Le résultat 2020 de la section de fonctionnement s'élève à **0 €**.

Les dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à **0 €**.

Les recettes d'investissement pour 2020 s'élèvent à **1 102.35 €**.

Le résultat 2020 de la section d'investissement s'élève à **1 102.35 €**.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes.

- Madame La Maire présente en détail le Compte Administratif du budget **ZA de la patte d'oie** pour l'exercice 2020.

Les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont égales à 0 €.

Il n'y a pas eu d'opérations comptables au cours de l'année 2020.

Après avoir procédé à l'élection, à l'unanimité, de Madame Martine Mansuy comme Présidente de séance, Madame La Maire quitte la salle et le Conseil municipal approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2020 (Budget général et budgets annexes la ZA de la Patte d'Oie, du Pôle de santé, du Village de Vacances, des terrains route de Bellevue).

-Affectation des résultats de l'exercice 2020 (Budget général et budgets annexes la ZA de la Patte d'Oie, du Pôle de santé, du Village de Vacances, des terrains route de Bellevue) ;

Madame La Maire fait une lecture éclairée de chacun des tableaux de chaque budget (général et annexes) et propose une affectation de résultat budget par budget.

- **Budget général**

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RÉSULTAT
		- 53 150.49 €		D R		
INVEST	- 395 921.08 €		342 770.59 €	515 374,00 € 109 137,00 €	-406 237,00 €	-459 387.49 €
FONCT	870 273.50 €	584 827.08 €	497 052.49 €			782 498.91 €
285 446.42 €						323 111.42 €

Madame La Maire propose l'affectation suivante, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) :

459 387.49 € affectés à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068).

Le solde, soit **323 111.42 €**, affectés à l'excédent reporté de fonctionnement en recettes (article 002).

- **Budget annexe du Pôle de santé**

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
		- 9 594.48 €		D R		
INVEST	- 9 115.06 €		- 479.42 €	Néant Néant	Néant	- 9 594.48 €
FONCT	21 686.96 €	9 115.06 €	11 138.44 €			23 710.34 €
12 571.90 €						14 115.86 €

Madame La Maire propose l'affectation suivante, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) :

9 594.48 € affectés à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068).

Le solde, soit **14 115.86 €**, affecté à l'excédent reporté de fonctionnement en recettes (article 002).

• **Budget annexe du Village de Vacances**

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		- 65 576.54 €		D R		
INVEST	- 60 714.07 €		- 4 862.47 €	Néant Néant	Néant	- 65 576.54 €
FONCT	3 273.62 €	3 273.62 €	431.38 €			431.38 €
		0 €				- 65 145.16 €

Madame La Maire propose l'affectation suivante, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) :

431.38 € affectés à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068).

• **Budget annexe des terrains route de Bellevue**

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		10 227.35 €		D R		
INVEST	9 125.54 €		1102.35 €	Néant Néant	Néant	10 227.35 €
FONCT	0 €	0 €	0 €			0,00 €
						10 227.35 €

Madame La Maire propose l'affectation suivante, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Le résultat du fonctionnement étant nul, il n'y a pas de résultat à affecter à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recette (compte 1068).

-Vote du taux d'imposition 2021 ;

Madame La Maire rappelle qu'en 2020 les taux d'imposition votés ont été les suivants :

Taxe foncière propriétés bâties :20,61 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 95,54 %

Elle souligne que le taux de la taxe d'habitation de 2020 (18.86 %) n'a pas donné lieu à un vote en 2020 (l'article 16 de la loi de finances 2020 précisant qu'en matière de taxe d'habitation, le taux appliqué en 2020 devait être égal au taux appliqué en 2019).

Madame La Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les communes ne percevront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Afin que la commune puisse conserver un niveau de ressources équivalent à celui qu'elle avait, il lui a été transféré la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties de

2020, soit 21.90 %. De plus, l'application d'un coefficient correcteur va garantir à la commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Elle présente ensuite l'état (1259 COM) de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Le nouveau taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 42.51 % (correspondant au taux de TFB communale 2020 de 20.61 % auquel s'ajoute le taux de TFB départemental 2020 de 21.90 %).

La base prévisionnelle pour la TFB communale est de 1 391 000 € (plus faible qu'en 2020 : 1461 589 €). En effet, pour que le transfert de la part départementale de TFB soit neutre pour les contribuables, la réforme a prévu d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

Sur cet état 1259 COM apparaît également dans le cadre II (ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2021) :

- le montant perçu au titre de la TH sur les résidences secondaires pour 90 990 €
- l'effet du coefficient correcteur, la commune étant sur compensée, il s'agit d'une contribution à hauteur de 43 092 €.

En cohérence avec les engagements politiques qu'elle a pris avec son équipe, Madame La Maire propose de ne pas accroître la fiscalité pour 2021 et donc voter les taux suivants :

Taxe foncière propriétés bâties :42.51 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 95,54 %

A taux constants, l'état (1259 COM) avec les 2 taxes foncières (643 001 €), la TH sur les résidences secondaires (90 990 €), l'effet du coefficient correcteur (- 43 092 €) et les allocations compensatrices (39 700 €) présente un produit pour la fiscalité de 731 713 €, soit 5 007 € de plus par rapport à 2020.

Le projet de budget appelé à être soumis au Conseil municipal intègrera cette proposition de non augmentation de la fiscalité communale.

Les taux et les produits pour 2021 seraient donc les suivants :

Taxes locales	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produits 2021
Taxe foncière (bâti)	42,51 %	1 391 000	591 314
Taxe foncière (non bâti)	95,54 %	54 100	51 687

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2021.

-Vote du budget primitif général 2021 et des budgets primitifs annexes 2021 de la ZA de la Patte d'Oie, du Pôle de santé, du Village de Vacances et des terrains route de Bellevue

• Budget primitif général 2021

Au moyen du document descriptif du projet de budget primitif 2021 du budget général remis à tous les élus, Madame La Maire présente ce projet qui s'établit à 1 929 878 € en fonctionnement et 1 484 740 € en investissement.

Elle explique qu'en dépenses d'investissement, sont prévus notamment 515 374 € de restes à réaliser ainsi que 642 225 € de travaux nouveaux et souligne que les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de voirie, la nouvelle passerelle sur l'Arzon, les travaux d'aménagement du centre Bourg et les travaux sur les bâtiments et le maintien des commerces, la réfection de la charpente de l'église, l'agencement des bords de Loire, un nouveau système d'éclairage en led pour les deux terrains de foot, la récupération d'eaux pluviales, l'achat d'un panneau électronique d'information, la réalisation de cheminement piétonnier devant la gendarmerie, l'achat de matériel de projection pour l'Embarcadère.

Les principales charges de fonctionnement concernent, en sus des charges de personnels et des charges générales permettant l'entretien du patrimoine communal, l'éclairage public, les fournitures de voirie et espaces verts, l'animation du centre culturel l'Embarcadère, la contribution aux deux écoles, le soutien aux associations, la location de la nouvelle

gendarmerie (louée par la commune à l'OPAC et sous-louée par la commune à l'Etat), le projet citoyen.

- **Budget primitif annexe 2021 du Pôle de santé**

Au moyen du document descriptif du projet de budget primitif 2021 du budget annexe « pôle de services et de santé » remis à tous les élus, Madame La Maire présente ce projet de budget qui s'établit à 44 494.86 € en fonctionnement et 30 544.48 € en investissement. Il est envisagé d'aménager un accueil bureau partagé.

- **Budget primitif annexe 2021 du Village de Vacances**

Au moyen du document descriptif du projet de budget primitif 2021 du budget annexe « Village de Vacances » remis à tous les élus, Madame La Maire présente ce projet qui s'établit à 114 751.16 € en fonctionnement et 90 109.54 € en investissement. Il est prévu quelques améliorations (barrières, escalier...).

- **Budget primitif annexe 2021 des terrains route de Bellevue**

Au moyen du document descriptif du projet de budget primitif 2021 du budget annexe « terrains route de Bellevue » remis à tous les élus, Madame La Maire présente ce projet qui s'établit à 29 163.00 € en fonctionnement et 32 444.89 € en investissement

Madame La Maire rappelle que le prix de vente de ces terrains est de 29 € le m², qu'un couple de personnes venant s'installer à Vorey va acheter la parcelle AD 418 pour la somme de 24 215 € TTC et qu'il reste donc une seule parcelle à vendre avec une belle vue sur Capala et le Bourg.

- **Budget primitif annexe 2021 de la ZA de la Patte d'Oie**

Madame La Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2021 du budget annexe de la ZA « Patte d'Oie » qui s'établit à 81 531,02 € en fonctionnement et 40 765,51 € en investissement.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité ces budgets primitifs 2021 (budget primitif général 2021 et des budgets primitifs annexes 2021 de la ZA de la Patte d'Oie, du Pôle de santé, du Village de Vacances et des terrains route de Bellevue).

Madame La maire remercie le comptable Denis Grand pour le travail relatif au budget et Sophie Scellers pour le service permanent qu'elle rend à la commune et aux Voreysiens, ainsi que l'ensemble des élus investis pour la Commune.

-DIA : Parcelles cadastrées section AX n°115, 121 et 557 situées au lieu-dit Brigols ; AK n°374 située au lieu-dit Vertaure, AS n°93 et n°94 situées à Les Couderc ; AH n°54 située Le Bourg ; AI n°252 située à Chambeyron ; AI n°158 située à Chambeyron et AH n°440 située à Le Bourg ;

Madame Chantal Meurice informe le Conseil municipal que sept Déclarations d'Intention d'Aliéner sont parvenues en mairie et concernent les biens suivants :

Parcelles cadastrées section AX n°115, 121 et 557 situées au lieu-dit Brigols ; AK n°374 située au lieu-dit Vertaure ; AS n°93 et 94 situées à Les Couderc ; AH n°54 située Place des Moulettes ; AI n°252 située à Chambeyron ; AI n°158 située à Chambeyron et AH n°440 située à Le Bourg.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles précitées. Néanmoins, concernant la parcelle AI n°252 située à Chambeyron, le Conseil municipal attire l'attention du nouvel acquéreur sur l'existence dans le Plan Local d'Urbanisme, d'un emplacement réservé sur un petit morceau de terrain situé au nord de ladite parcelle pour les motifs suivants « Élargissement de la voie communale n°1 ».

Autorisation de signature de l'arrêté prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Madame La Maire laisse la parole à Chantal Meurice, Adjointe à l'urbanisme qui explique aux membres du Conseil que le PLU a été approuvé par délibération en date du 11 Avril 2006, et que des révisions (8 et 9 du PLU) ont été approuvées par délibération en date du 26 Janvier 2013.

Elle informe le Conseil municipal de l'utilité d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune et que cette modification n'entre pas dans le Champ d'application de la procédure de révision.

En effet, certains dossiers sont bloqués au niveau de l'instruction, au regard de l'exigence actuel du Plu qui n'est pas en adéquation avec le paysage de la commune.

Elle précise que cette procédure de modification est un préambule à la réécriture et la révision du PLU qui interviendra dans un second temps.

L'étude, en cours, de revitalisation du Bourg Centre a soulevé le besoin à travers des harmonies architecturales et paysagères sur la commune, et le CAUE et services instructeurs seront associés à ce travail.

L'adjointe à l'urbanisme précise que cette modification simplifiée vise l'ensemble du territoire de la Commune de Vorey et parmi les dispositions applicables aux zones urbaines « dites U », zone UA, UB, UC, zone AU, AUB, AUC, AUI, les articles relatifs notamment à :

- la hauteur maximum des constructions
- l'aspect extérieur des constructions- Aménagements de leurs abords et prescriptions de protection (implantation des maisons selon le terrain, les devantures, les façades, les ouvertures, les couleurs ...)

Madame l'adjointe à l'Urbanisme explique que la signature de cet arrêté prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne fait pas partie des délégations accordées à Madame La Maire et qu'il faudrait l'autoriser à le signer au regard du caractère d'urgence de l'instruction des dossiers actuels.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame La Maire à signer l'arrêté prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : Fond de concours, Route de Brigols

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil que les statuts de la CAPEV et notamment les dispositions incluant la Commune de Vorey, comme l'une de ses communes membres, rendent la CAPEV compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Pour les travaux de réalisation d'un trottoir devant la gendarmerie, les travaux d'eau de soutènement sont devenus de la compétence de l'Agglo. L'agglo qui renouvèlera le réseau d'eaux pluviales, en même temps que les travaux, de sécurisation des déplacements des piétons, Route de Brigols, réalisés par la commune, envisage de demander un fond de concours à la Commune de Vorey pour le renouvellement du réseau d'eaux pluviales.

Ce fond de concours a pour objet la réalisation d'un équipement et la participation financière de la commune sera de 50 % après subvention, soit 4 000 €.

Pour ce faire une convention relative au versement d'un fond de concours par la commune de Vorey sur Arzon à la CAPEV est proposée et approuvée par le Conseil municipal.

Agence Régionale de Santé : Présentation du bilan 2020 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Madame La Maire informe les membres du Conseil municipal que le bilan 2020, réalisé sur les cinq dernières années, sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est parvenu en mairie. Ce bilan retrace les tests de qualités des eaux de Vorey sur 5 années.

Elle explique que l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. Ce contrôle s'effectue à la ressource, au niveau des stations de traitements ou des réservoirs et en distribution. L'objectif est de surveiller, via des analyses ponctuelles, la qualité de l'eau distribuée aux usagers, d'informer les gestionnaires en cas de risque sanitaire et de constater l'amélioration liée à la mise en œuvre de mesures correctives.

Elle précise que conformément aux articles D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de présenter ce bilan au Conseil municipal et de le mettre à disposition des administrés qui souhaitent le consulter.

Madame La Maire propose d'envoyer aux membres du Conseil ce bilan par mail. Ces derniers optent pour une consultation en mairie en cas de nécessité et en prennent acte.

Le document de l'ARS est consultable par tous les habitants à l'accueil de la mairie.

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) : Participation de la commune aux frais de fonctionnement ;

Madame La Maire informe les membres du Conseil de la modification en 2019 des conditions de financement des frais de fonctionnement des RASED. Le Département ne finance plus les frais de fonctionnement des 12 RASED de Haute-Loire. Le Département continue cependant d'assurer les frais d'investissement.

Les services de la Direction Départementale de l'Education Nationale propose un coût modulé par élève de la Grande Section au CM2 distinct pour les communes qui hébergent ou non un RASED à hauteur de **0.50 €** par élève pour les communes hébergeant un RASED, et de **1.68 €** par élève pour les autres communes.

Le calcul des participations sera revu chaque année au vu des effectifs transmis en début d'année scolaire à l'inspection académique par les directeurs d'école.

Aussi, pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, la répartition par commune du coût de fonctionnement du RASED hébergé à Yssingeaux est donc la suivante :

Année scolaire	2019/2020		2020/2021		TOTAL
	ÉLÈVES	FRAIS	ÉLÈVES	FRAIS	
RASED Le PUY YSSINGEAUX					
BEAULIEU	51	85.68 €	54	90.72 €	176.40 €
BEAUX	16	26.88 €	18	30.24 €	57.12 €
CHAMALIÈRES	32	53.76 €	23	38.64 €	92.40 €
LAVOUTE SUR LOIRE	56	94.08 €	49	82.32 €	176.40 €
MALREVERS	45	75.60 €	40	67.20 €	142.80 €
RETOURNAC	165	277.20 €	154	258.72 €	535.92 €
ROCHE EN REGNIER	19	31.92 €	19	31.92 €	63.84 €
ROSIÈRES	62	104.16 €	60	100.80 €	204.96 €
ST ANDRE DE CHALENCON	22	36.96 €	21	35.28 €	72.24 €
ST HOSTIEN	48	80.64 €	49	82.32 €	162.96 €
ST JULIEN DU PINET	30	50.40 €	29	48.72 €	99.12 €
ST MAURICE DE LIGNON	165	277.20 €	171	287.28 €	564.48 €
ST VINCENT	61	102.48 €	67	112.56 €	215.04 €
VOREY SUR ARZON	64	107.52 €	67	112.56 €	220.08 €
YSSINGEAUX	320	160.00 €	311	155.50 €	315.50 €
TOTAL	1156	1 564.48 €	1132	1 534.78 €	3 099.26 €

Le Conseil municipal approuve la participation de la commune (220.08 €) aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées des Elèves en Difficulté (RASED).

CLSH Ribambelle : Avance sur subvention de fonctionnement 2021

Madame La Maire explique que le centre de loisirs Ribambelle a sollicité une avance de subvention de fonctionnement pour l'année 2021. Elle rappelle qu'en 2020 l'ALSH a perçu la somme de 28 108.19 € de subvention de fonctionnement.

Madame La Maire informe que la commune a perçu de la CAF, une avance de 70% de la Prestation de Service Enfance-Jeunesse, soit un montant de 10 367€.

Elle propose le versement d'une subvention de 10 367 €, proposition validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Madame La Maire précise qu'au-delà de 23 000 euros de subvention, la commune doit conventionner avec l'association.

Edith Delabre et Martine Mansuy interrogent sur le fait que le Centre de Loisirs n'a pas ouvert pour les enfants dont les parents sont prioritaires.

Jeannick Colibert explique que la présidente de l'Association a expliqué lors du Conseil d'Administration du CCAS de ce même jour, que l'ouverture pour deux ou trois enfants auraient été beaucoup trop onéreux en terme de charges à supporter pour l'ALSH dans la mesure où les professionnels se doivent d'être deux dès l'accueil d'un enfant. Une enquête a été menée auprès des parents concernés et ceux-ci ont pu trouver une solution de garde pour les vacances d'Avril. L'ALSH a donc fait le choix de ne pas ouvrir et de bénéficier de la prise en charge du chômage partiel financé par l'État.

CLSH Ribambelle : Prêt du mini-bus

Madame La Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire de Septembre 2020, les repas de l'ensemble des écoliers scolarisés dans les écoles de Vorey sur Arzon sont préparés par le service de restauration scolaire communal basé à l'école publique.

Aussi, le service municipal qui livre quotidiennement l'École Sainte-Thérèse pour les écoliers qui fréquentent la restauration scolaire, utilise le mini-bus prêté par l'Association Familles Rurales de Vorey.

A ce titre, l'Association Familles Rurales de Vorey propose à la commune de conclure une convention permettant d'acter ce prêt ainsi que les modalités de fonctionnement.

Madame La Maire propose aux membres du conseil de leur envoyer ce projet de convention afin qu'ils puissent y apporter leurs avis.

Le Conseil municipal sursoit à statuer et accepte de recevoir le projet de convention par mail.

Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM) : Cotisation 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur la cotisation 2021 à l'ANEM comprenant l'abonnement à la revue « Pour La Montagne » d'un montant de **358.84 €**.

Fondation du patrimoine : cotisation 2021 : Madame La Maire rappelle que la Fondation du patrimoine est un appui et un soutien pour l'organisation de la souscription publique pour les travaux de confortation de l'Église de Vorey. Si les dons récoltés représentent 5% de la somme des travaux HT, la commune peut prétendre à une subvention de 30 000 € de la Région. Madame La Maire incite les membres du Conseil municipal à communiquer sur cet appel aux dons. Reynald Cordier précise qu'un don est déductible d'impôt.

Jannick Colibert informe de la diffusion de cet appel aux dons sur Iliwap.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur la cotisation 2021 d'un montant de 120 €.

Mickaël Grand demande si la Fondation du Patrimoine peut subventionner des travaux de toiture dans la mesure où une horloge murale ancienne est encastrée dans ladite toiture. Cécile Gallien propose de lui transmettre les coordonnées de la personne de la Fondation du patrimoine susceptible de répondre à ses questions.

Office de Tourisme : Cotisation 2021 pour le gîte d'étape : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de cotiser à l'office de Tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay (45 €) et de renouveler ainsi son adhésion, notamment pour le gîte d'étape.

Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire (CIPRO) : Adhésion 2021

Madame La Maire informe les membres du Conseil que le CIPRO43 est un organisme qui dépend du Département de la Haute Loire et qui aide les bénéficiaires du RSA à trouver un emploi.

Elle précise que le CIPRO43 finance aussi des accompagnements DLA pour les structures d'utilité sociales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur la cotisation 2021 d'un montant de 20 €.

Informations et questions diverses.

Madame La Maire rappelle **les réunions prévues dans le cadre de l'étude de revitalisation du Centre bourg**, salle de l'Embarcadère, dans le respect des gestes barrière ou en visioconférence.

Lundi 19 Avril 2021 à 14 heures est prévue **la rencontre avec les commerçants** et à 16h30 celle pour **le projet de Tiers Lieu**.

Mardi 20 Avril 2021, le rendez-vous est donné à 9h30 devant la mairie pour **la balade urbaine**, par groupe de 6 personnes maximum.

La date fête du jeu, prévue le samedi 29 mai 2021 est en cours d'examen.

Le **championnat de France Enduro** les 10 11 et 12 Septembre 2021 est maintenu à ce jour
Marché de l'été, les Mercredis soirs : Madame La Maire indique que l'association des commerçants souhaiteraient en animer le dernier Mercredi.

Reynald cordier diffuse l'information de la journée « **Faites des plans** » le 25 Mai 2021 de 9h à 18h, organisée par l'association Verts de terre.

Madame La Maire précise qu'à ce jour, de nouvelles directives sont attendues et plus particulièrement pour la réouverture programmée des lieux culturels.

Après avoir demandé si d'autres membres du conseil voulaient prendre la parole pour évoquer d'autres sujets ou questions s'ils le souhaitaient, ce qui n'était pas le cas, Madame La Maire lève la séance à 22h35.